

1808, il combattit à Busaco (Portugal), le 27 septembre 1810, à la tête du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, dont il était colonel depuis le 7 avril de l'année précédente. Blessé dans cette affaire d'un coup de feu au genou gauche, il subit l'amputation le 17 mars 1811, et mourut à Valladolid le 19 novembre suivant.

**MERLHES** (JEAN-GABRIEL-MARIE, *baron*), naquit le 22 mai 1773 à Toulouse (Haute-Garonne). Soldat dans Noailles-dragons (15<sup>e</sup> régiment) le 3 janvier 1789, et lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de la Haute-Garonne le 30 octobre 1791, il demanda à servir dans les troupes régulières, et fut nommé sous-lieutenant dans le 80<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 20 mars 1792, et lieutenant au même corps le 12 juillet suivant. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des Pyrénées-Occidentales, après lesquelles il obtint le grade de capitaine au 12<sup>e</sup> de hussards le 26 frimaire an II. Il continua de faire partie de l'armée des Pyrénées-Occidentales pendant cette année. A Tolosa, à la tête de 100 hussards, il chargea un corps de cavalerie espagnole, fort de 400 hommes, qui venait de reprendre la ville, de s'emparer de 2 pièces d'artillerie, et de faire le général Merle prisonnier : en un instant, il se rend maître de la ville, reprend les pièces de canon, et délivre le général Merle. Il fit les guerres des ans III et IV en Vendée, et prit part, en l'an V, à l'expédition d'Irlande, le 18 nivose de cette année, à bord du bâtiment de transport *la Ville-de-Lorient*; il resta deux ans et demi sur un ponton dans la plus affreuse misère. Rendu à la liberté le 9 frimaire an VII, il rejoignit son régiment à Saintes, y resta en garnison jusqu'à la fin de l'année, et partit ensuite pour l'armée d'Italie, où il fit les campagnes des ans VIII et IX. A Montebello, le 20 prairial an VIII, il eut son cheval tué sous lui par un boulet, et la bravoure remarquable avec laquelle il s'y conduisit lui mérita le grade de chef d'escadron, dont il ne reçut toutefois le brevet qu'à la date du 6 vendémiaire an IX. Passé dans le 13<sup>e</sup> régiment de dragons le 15 pluviôse suivant, puis dans le 5<sup>e</sup> le 1<sup>er</sup> nivose an XII, il fut nommé major du 10<sup>e</sup> de même arme le 5 ventose, et membre de la Légion-d'Honneur le 4 germinal de la même année. Promu colonel du 12<sup>e</sup> régiment de dragons le 14 août 1809, il reçut le titre de baron de l'Empire le 15 du même mois, et alla rejoindre son régiment en Espagne, où il servit de 1809 à 1811. Sa conduite distinguée à Ocaña lui valut la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur le 22 décembre 1809. Rentré en France à la fin de 1811, pour y soigner sa santé, et désigné, le 23 mai 1812, pour commander le 1<sup>er</sup> régiment provisoire de dragons, il ne fit que concourir à son organisation à Hanau. Chargé le 5 mars 1813 de la surveillance du dépôt de cavalerie des régiments de l'armée d'Espagne, il n'avait point de commandement lors du retour des Bourbons. Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814. Mis en demi-solde le 9 décembre suivant, il resta en non-activité jusqu'à son admission à la retraite, qui eut lieu le 20

mars 1822. Il est mort le 11 avril 1835 à Luxeuil (Haute-Saône).

**MICHAUX** (ÉTIENNE, *chevalier*, puis *baron*), naquit à Versailles le 29 mai 1771. Fils d'un ancien officier suisse qui avait commandé le château de Marly, il entra comme cadet dans le régiment des gardes suisses le 15 octobre 1788, et passa dans le régiment de Diesbach le 1<sup>er</sup> janvier 1792, dont le licenciement eut lieu presque immédiatement après. Admis au 1<sup>er</sup> bataillon franc le 16 avril de la même année, nommé caporal-fourrier le 11 septembre suivant, il devint, le 25, sous-lieutenant dans la légion du Nord. Il se trouva au camp de Maulde, à Jemmapes, aux différentes affaires de l'armée commandée par Dumouriez, et, fait lieutenant-adjutant-major quelques mois plus tard, il remplit les fonctions d'agent militaire pour la levée des bataillons de volontaires de Seine-et-Oise. Adjoint aux adjudans-généraux le 1<sup>er</sup> avril 1793, capitaine au 1<sup>er</sup> des bataillons qu'il venait de concourir à former, le Comité révolutionnaire de Versailles, sur une dénonciation qui représentait cet officier comme aide-camp de Dumouriez au moment de la fuite de ce général, le fit mettre en état d'arrestation. Après une détention d'un mois, il rejoignit l'armée de Belgique, la suivit en Hollande, fut appelé à l'armée de l'Ouest, assista à la prise du Mans, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales en qualité de capitaine-adjoint aux adjudans-généraux par nomination du 1<sup>er</sup> germinal an II, et puis à l'armée d'Italie en l'an III. Les représentants du peuple près cette armée le firent commissaire des guerres le 1<sup>er</sup> germinal. Envoyé à l'armée de l'Ouest, il y reçut la confirmation de son dernier grade le 16 vendémiaire an IV, en remplit les fonctions au camp du Gard par ordre du 14 frimaire, et à Toulon le 14 pluviôse. Embarqué avec l'armée expéditionnaire d'Orient le 30 floréal an VI, et présent à la prise de Malte et d'Alexandrie, au combat de Rhamanieh, aux batailles des Pyramides et d'Aboukir, il dirigeait le service d'Alexandrie lorsque la peste commença à sévir dans cette place. Sa conduite dans ces circonstances lui mérita l'approbation suivante :

*Ordre du jour du 19 pluviôse an VII.*

« Le général en chef témoigne sa satisfaction au commissaire des guerres Michaux sur l'heureux changement qui depuis son arrivée s'est opéré dans les administrations d'Alexandrie, et sur l'activité qu'il met à assurer la subsistance du soldat. Un commissaire des guerres actif, probe et ferme est le véritable père du soldat et a des titres réels à la reconnaissance nationale.

» Alex. BERTHIER. »

Et le 1<sup>er</sup> ventose le général en chef lui confia les fonctions d'ordonnateur en chef des 3 divisions commandées par Marmont. Kléber le nomma ordonnateur le 12 vendémiaire an VIII.

Le 26 pluviôse suivant, l'ordonnateur en chef Daure lui prescrivit de quitter l'Égypte et de se rendre en France avec le général Desaix et les com-

missaires Miot et Senneville, afin de faire les dispositions nécessaires, après avoir pris les ordres du ministre, pour la réception des 25,000 hommes qui, abandonnant l'Égypte en conformité du traité d'El-Arich, du 5 du même mois, devaient débarquer à Toulon ou à Marseille. Le retour de l'armée n'eut pas lieu à cette époque, mais M. Michaux revint à Toulon le 13 floréal.

Employé successivement au camp de Beauvais, à l'armée d'observation du Midi, dans les 27<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> divisions militaires, en Hollande et en Hanovre, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur le 4 germinal an XII, et fit les campagnes de l'an XIV et de 1806 à la grande armée en qualité d'ordonnateur en chef du 1<sup>er</sup> corps. Il assura le service à Austerlitz, à Iéna et à Lubek.

Attaché à la 14<sup>e</sup> division militaire le 13 décembre 1806, et nommé, le 10 octobre 1807, ordonnateur en chef de l'armée de Portugal, devenue 8<sup>e</sup> corps de l'armée d'Espagne, et chevalier de l'Empire le 5 octobre 1808, il remplit les fonctions d'intendant-général près des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps le 12 février 1809, et se trouva à la reddition de Saragosse le 21 du même mois. Appelé, le 16 mai suivant, à la réserve de l'armée d'Allemagne, plus tard 8<sup>e</sup> corps, il retourna en Espagne le 1<sup>er</sup> janvier 1810, et fut chargé le 19 mai des fonctions d'intendant-général de l'armée de Portugal.

On apprit bientôt avec surprise qu'un décret daté de Saint-Cloud, le 20 juin 1811, destituait M. Michaux. En voici le texte :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le sieur Michaux, commissaire-ordonnateur, prévenu de dilapidations à l'armée de Hanovre et à l'armée de Portugal, est destitué.

» 2. Il est mis sous la surveillance du ministre de la police, qui désignera le lieu de sa résidence à quarante lieues de Paris. »

Le ministre de la police crut devoir désigner la ville de Bruxelles.

Nous avons sous les yeux le rapport fait le 15 mai 1811 par le comte de Cessac, ministre directeur de l'administration de la guerre; nous en extrairons les passages qui nous paraissent de nature à expliquer la mesure adoptée.

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, le 22 août dernier, que M. le maréchal prince d'Essling m'avait fait connaître, par une lettre confidentielle, la nécessité d'éloigner de l'armée de Portugal l'ordonnateur Michaux et... , que M. le prince d'Essling représentait ces deux fonctionnaires comme aimant et facilitant le désordre et ne pouvant seconder les efforts faits par le général en chef et l'intendant-général pour détruire la source des malversations multipliées dont l'armée de Portugal était le théâtre. Votre Majesté a ordonné, par son décret impérial du 25 du même mois, que les sieurs Michaux et... seraient réformés sans traitement, qu'ils seraient arrêtés à leur arrivée en France et les scellés mis sur leurs papiers. En m'envoyant ce décret, M. le duc de Bassano m'a annoncé que Vo-

tre Majesté se bornait à rappeler ces deux fonctionnaires en France, sans qu'ils fussent prévenus de la mesure prise contre eux, et à ordonner leur arrestation au moment où ils paraîtraient à Bayonne... L'ordonnateur Michaux s'est rendu à Paris, d'où il m'a adressé une lettre de M. le maréchal prince d'Essling. J'ai l'honneur de mettre un extrait de cette lettre sous les yeux de Votre Majesté... J'ai ordonné à l'ordonnateur Michaux de se constituer prisonnier sous peine d'être arrêté par mes ordres, et je suis informé par M. le comte Hulla que cet ordonnateur est sous la surveillance d'un gendarme. Les renseignemens que vient de m'adresser M. le maréchal prince d'Essling sont en opposition avec ceux qu'il m'a précédemment donnés, et qui ont déterminé la mesure prise à l'égard de l'ordonnateur Michaux, mesure qui semblerait dès-lors devoir être révoquée, si je n'avais à porter à la connaissance de Votre Majesté une grave inculpation contre ce fonctionnaire. *On m'a informé confidentiellement que le sieur Michaux, en passant à Salamanque, a tenu les propos les plus déplacés sur l'état de l'armée de Portugal, sur les opérations de la campagne, sur plusieurs chefs, et notamment sur le prince d'Essling; qu'il a fait en même temps l'éloge des Anglais.* Cette inculpation, réunie aux préventions qu'a fait naître la conduite antérieure de l'ordonnateur Michaux, me détermine à proposer à Votre Majesté de maintenir la réforme sans traitement de cet ordonnateur jusqu'à ce que plus amples renseignemens, et à faire néanmoins lever la surveillance sous laquelle il est placé en ce moment. »

M. Michaux obéit et se rendit à Bruxelles; mais il ne cessa point de demander, particulièrement le 31 mai, le 3 août, le 10 octobre et le 5 mars 1812, la nomination d'une commission d'enquête pour l'examen de sa conduite.

Dans une occurrence aussi grave, le devoir de l'historien est de recourir aux documens qu'il possède, et de les présenter à l'opinion des hommes impartiaux. Celui que nous allons rapporter explique la position de M. Michaux à Bruxelles, et sa présence à Paris au mois de mars :

« Bruxelles, le 12 janvier 1814.

» Monsieur le duc, j'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que, vu les circonstances qui nous obligent nous-mêmes à la retraite, je viens d'autoriser M. le chevalier Michaux, ancien ordonnateur en chef, qui se trouvait ici *en surveillance*, de se rendre dans la commune de Marly, département de Seine-et-Oise, pour y demander et attendre les ordres de Votre Excellence. — Il m'a été rendu, par le préfet de la Dyle et les autres fonctionnaires publics de Bruxelles, un compte satisfaisant de la conduite de M. le chevalier Michaux pendant les deux années d'exil qu'il a eu à subir. Il a constamment, par sa conduite comme par ses discours, fait preuve d'attachement au gouvernement de Sa Majesté et de dévouement à sa personne, et notamment le 17 du mois dernier, lorsque la ville de Bruxelles était

menacée par l'ennemi et dans l'appréhension d'une subversion totale; M. le chevalier Michaux a fait une preuve éclatante de ses sentimens. — Je le recommande donc aux bontés de Votre Excellence pour mettre sa position sous les yeux de Sa Majesté et obtenir d'elle que M. le chevalier Michaux ne soit pas plus long-temps privé des moyens de la servir.

» Agrérez, etc.,

» Le commissaire extraordinaire de Sa Majesté dans la 24<sup>e</sup> division militaire,

» Le comte DE PONTÉCOULANT.

» A M. le duc de Feltré. »

M. Michaux n'est donc pas revenu avec les armées étrangères. Lors des événemens, il réclama auprès du gouvernement provisoire, et ce gouvernement, par décision du 2 avril, prononça l'annulation du décret du 20 juin 1811, en ordonnant la remise à l'activité de cet ancien administrateur.

En conséquence de cette décision, le ministre de la guerre désigna M. Michaux, par lettre du 5, pour former, avec MM. les intendans des armées alliées, une commission d'approvisionnement, chargée de pourvoir aux besoins de ces armées. C'était une mesure qui devait mettre un terme aux demandes exagérées qui étaient faites.

Envoyé en mission, le 29 du même mois, dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, on le mit en demi-solde le 31 août, à cause de l'état de paix.

Nommé, au mois de mars 1815, ordonnateur en chef du corps d'armée commandé par le duc de Berri, il accompagna ce prince à Lille, le quitta, conformément à l'ordre du jour du maréchal Macdonald, daté du 23, et revint chez lui à Marly-le-Roi.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1815, l'armée prussienne occupait les environs de Saint-Germain-en-Laye. Blücher, qui avait connu M. Michaux aux eaux de Pyrmont, alors que ce dernier était employé en Hanovre, l'envoya chercher par un aide-de-camp. Il lui dit qu'il allait prescrire l'investissement de Paris, si le maréchal Davout persistait à s'y défendre. Après une conversation sans importance, il le quitta. Quand il voulut rentrer chez lui, des hussards prussiens, qui occupaient sa maison, le forcèrent à se sauver dans la forêt. Le lendemain, à cinq heures du matin, il retourna vers Blücher pour réclamer contre l'envahissement de sa propriété; il le rencontra à Roquencourt, marchant sur la ville de Versailles, avec l'intention de la détruire. Voici le fait qui justifiait sa colère : une députation des notables de Versailles s'était rendue auprès de lui afin de le prier de faire occuper leur ville, menacée qu'elle était par les coureurs de la division Vandamme. Blücher y avait envoyé 2 régimens de cavalerie légère. Un des membres de la députation, par suite d'une légèreté bien regrettable, alla trouver Vandamme à Sèvres, et le prévint que 2 régimens seulement, sans canons, bivouaquaient sur l'avenue de Sceaux à Versailles. Vandamme s'y porta avec 5,000 hommes, et fit éprouver une grande perte

aux régimens prussiens. Blücher voyait là une trahison, et il voulait la punir. M. Michaux chercha à calmer sa fureur, et avant d'accepter la préfecture du département, qu'il voulait lui donner, il obtint permission d'aller consulter Louis XVIII, alors à Saint-Denis. Le roi l'autorisa, et de plus, il lui remit pour Blücher une lettre dans laquelle il disait à ce général qu'il le suppliait de ne rien entreprendre de mal contre la ville de Versailles, où il espérait finir ses jours, après avoir donné la paix à la France. Blücher s'arrêta donc à la menace qu'il avait faite, et, le 6, M. Michaux devint préfet provisoire. Le baron Delaire le remplaça le 23.

En 1816, le roi, sur sa demande, l'admit à la retraite le 24 avril, et le 26 octobre lui accorda des lettres de noblesse, avec le titre de baron. Il le nomma chevalier de Saint-Louis le 20 août 1823.

Voulant mettre fin à l'effet moral que produisait encore le décret de 1811, M. Michaux avait demandé au ministre de la guerre, le 26 mars 1821, ou que, vu sa remise en activité en 1814, ce décret fût révoqué et déclaré nul, ou que, attendu qu'aucune instruction juridique et contradictoire n'avait été dirigée contre lui, on le traduisit par-devant un conseil de guerre, qui confirmerait ou infirmerait sa destitution. Le ministre lui avait répondu le 4 juillet suivant : « ..... L'ordonnance du roi, en date du 24 avril 1816, d'après laquelle vous avez été admis au maximum de la pension de retraite du grade d'ordonnateur, annulant de fait et de droit le décret de destitution rendu contre vous le 20 juin 1811, l'objet de votre réclamation se trouve suffisamment rempli. »

M. Michaux réside aujourd'hui à Paris. S-E.

MICHEL (CLAUDE-ÉTIENNE, comte), naquit le 3 octobre 1772 à Pointre (Jura), où son père exerçait la profession de médecin. Entré dans le 3<sup>e</sup> bataillon de volontaires de son département le 1<sup>er</sup> octobre 1791, sergent-major le 15 du même mois, sous-lieutenant le 4 mars 1792, il devint lieutenant et capitaine les 22 août et 6 octobre suivans dans le 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui forma successivement les 147<sup>e</sup>, 49<sup>e</sup> demi-brigades et 24<sup>e</sup> régiment de ligne. Employé au cordon établi sur les frontières de la Suisse en 1792, il tomba au pouvoir des Prussiens le 5 mars 1793 à Remderkerm (armée du Rhin). Échangé le 3 messidor an III, il rejoignit son corps, et se signala à l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse. Chef de bataillon le 9 vendémiaire an IV, il passa en Corse et fit ensuite partie de l'expédition d'Irlande et de l'armée gallo-batave. Le 10 vendémiaire an VI, il reprit à la baionnette, sur les Anglo-Russes, le village de Schoorldam (Nord-Holland), s'y maintint pendant toute la journée malgré les efforts de l'ennemi, et fut blessé à la fin de l'action. Pris par les Anglais le 6 vendémiaire an VII, il fut de nouveau échangé le 15 frimaire suivant. Le 10 vendémiaire an VIII, à la bataille d'Egmond-op-Zée, il eut le bras droit cassé d'un coup de feu. A la bataille de Nuremberg, le 27 frimaire an IX, il chargea à la tête de son bataillon, fort de 400 hommes, une co-